

L'UPSADI salue les nominations de Catherine Vautrin et Yannick Neuder ainsi que la reconduction de Charlotte Parmentier-Lecocq

L'UPSADI se félicite de la nomination de Catherine Vautrin au poste de ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, ainsi que de Yannick Neuder en tant que ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins. Si Catherine Vautrin connaît ces sujets pour avoir occupé ces fonctions jusqu'à l'été, Yannick Neuder apporte une expertise reconnue et un engagement affirmé, illustrés par un entretien constructif mené il y a quelques mois. Aux côtés de la ministre déléguée Charlotte Parmentier-Lecocq, reconduite dans ses fonctions en charge de l'Autonomie et du Handicap, ces nominations offrent une opportunité attendue de mener à bien les initiatives en cours et de relever, collectivement, les nombreux défis du système de santé français.

En tant qu'acteurs essentiels du virage domiciliaire, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) accompagnent plus de 4 millions de patients sur tout le territoire, y compris dans les déserts médicaux. Leur rôle dans le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi que dans l'accompagnement des patients souffrant de maladies chroniques, est aujourd'hui plus que jamais indispensable.

« Nous saluons ces nominations qui, nous l'espérons, offriront une stabilité nécessaire dans la gouvernance de la santé et permettront de redonner un véritable élan aux dossiers en attente depuis trop longtemps. Les PSAD se tiennent prêts à collaborer avec la nouvelle équipe gouvernementale pour faire avancer les travaux cruciaux sur la régulation du secteur et la reconnaissance de notre profession comme l'un des piliers de la santé, et plus généralement, du maintien à domicile » déclare Didier Daoulas, Président de l'UPSADI.

Les priorités des PSAD : reconnaissance et régulation L'UPSADI appelle à une reprise rapide des discussions autour des enjeux suivants :

- La définition d'un réel statut pour les PSAD, afin de renforcer leur rôle dans le système de santé.
- La reconnaissance et la clarification de leurs missions, en tenant compte de la réalité du terrain.
- L'aboutissement des travaux en faveur de l'accessibilité et du remboursement des véhicules pour les personnes en situation de handicap, dans le respect de toutes les parties prenantes.
- L'adaptation des modalités de régulation tarifaire aux réalités économiques des entreprises, dont 83 % sont des TPE-PME, dans une indispensable perspective pluriannuelle.

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500

professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

Contact Presse : Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47